

Danseur interprète

RNCP6005 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	06/07/2011

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD LYON)

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)

<http://www.cnsmdp.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Echauffement et entretien régulier du corp - Passage d'audition;
- Préparation d'un rôle;
- Répétition et exécution d'une performance publique ou enregistrée

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Maîtriser à un haut niveau d'excellence l'interprétation de pièces chorégraphiques, dans un cadre individuel et collectif - Etre capable de composer ou de travailler un rôle
- Mettre en œuvre des éléments de culture chorégraphique, des styles, répertoires et pratique chorégraphiques propres à sa spécialité (classique ou contemporain).
- Pratiquer une discipline chorégraphique autre que sa spécialité (par ex. danse contemporaine pour un danseur classique, et réciproquement)
- Maîtriser les éléments de base du langage musical et du rapport musique/danse ;
- Maîtriser les éléments de base en anatomie/physiologie et en analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ; être capable de les intégrer dans sa pratique de la danse.
- Maîtriser la pratique de la scène dans sa discipline.
- Maîtrise des techniques : stabilité de l'appui, fluidité de la respiration, précision de la coordination, connaissance des enchaînements chorégraphiques, virtuosité, aptitude à la pratique collective, endurance, exactitude du vocabulaire, maîtrise des fondamentaux de sa spécialité ;
- Maîtrise artistique : qualité et cohérence de l'expression artistique (en pièce du répertoire comme en création personnelle), musicalité du geste, intention gestuelle ; faculté d'écoute (dans le cas d'une prestation accompagnée) ; créativité (originalité et qualité de son geste propre, et de sa composition personnelle) ; aptitude à maîtriser des styles différents ; aisance; gestion de sa capacité technique et artistique dans un contexte de stress (représentation publique, évaluation) ; aptitude à assumer sa prestation en public ; prise en compte d'un espace donné ; rayonnement et charisme personnels

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- spectacle vivant -audiovisuel
- autres (dont enseignement)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

artiste chorégraphique ; coryphée (danse) ; danseur contemporain/ danseuse contemporaine ; danseur/danseuse ; danseur/danseuse classique ; danseur/danseuse de jazz ; danseur/danseuse étoile ; danseur/danseuse moderne ; danseur/danseuse soliste ; directeur/directrice artistique (danse) ; premier danseur/première danseuse ; quadrille (danse).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

oui

Obligation de disposer d'un titre national pour enseigner la danse : code de l'éducation, art. L 362-1 à L 362-5 et L 462-1 à L 462-6 (codification de la loi 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 4 personnes extérieures nommées par lui

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le directeur du Conservatoire ou son représentant + 1 représentant des employeurs + 1 représentant des salariés (extérieurs à l'établissement)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/07/2011
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4449

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6005/>